

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 14 janvier 2019* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

EST ABSENTS :

Monsieur Jimmy Descôteaux

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-01-001

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point Affaires diverses ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ;
04. Adoption du procès-verbal de la première séance extraordinaire du 20 décembre 2018 ;
05. Adoption du procès-verbal de la seconde séance extraordinaire du 20 décembre 2018 ;
06. Adoption du procès-verbal de la troisième séance extraordinaire du 20 décembre 2018 ;
07. Adoption des comptes payés et à payer ;
08. Période de questions ;

LÉGISLATION

09. Adoption de règlement – Règlement no. 182-2018, relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10. Adoption de règlement – Règlement no. 177-2018, relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2019 ;
11. Adoption de règlement – Règlement no. 178-2018, décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2019 ;
12. Carte de crédit Desjardins – Mandat de gestionnaire de compte ;
13. Assurance municipale – Renouvellement de la police d'assurance ;
14. Assurance municipale – Tracteur du service de la voirie ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

15. Schéma de couverture de risques incendie – Adoption du rapport d'activité annuel de 2018 ;

SÉCURITÉ CIVILE

16. Plan de mesure d'urgence – Journée sur les communications – Autorisation de participation ;

VOIRIE MUNICIPALE

17. Ministère des Transports du Québec – Responsabilité de notre municipalité lors des travaux de réparation ou d’entretien durant l’année 2019 ;
18. Déneigement des trottoirs – Autorisation de paiement – Épandeuse à sel ;
19. Déneigement des trottoirs – Autorisation de paiement – Location de tracteur ;
20. Parc industriel – Creusage d’un fossé au 9, rue Industrielle ;
21. Exercice du droit de veto du maire – Concernant la résolution no. 2018-12-423, tonte de gazon – Prise en considération des soumissions reçues et attribution de contrat ;
22. Tonte de gazon – Demande de soumissions sur invitation ;

HYGIÈNE DU MILIEU

23. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Approbation du budget 2019 ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

24. Coopérative de solidarité de santé Shooner/Jauvin – Paiement de cotisation ;
25. Coopérative de solidarité de santé Shonner/Jauvin – Demande d’aide financière ;
26. Office municipal d’habitation de Pierreville – Approbation du budget 2019 ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

27. Demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Dossier de madame Yvette Dubé

LOISIRS ET CULTURE

28. FADOQ – Demande d’aide financière ;
29. Bougie bus – Approbation des prévisions budgétaires 2019 ;
30. Concours de décorations de Noël – Nomination des gagnants et remise de prix ;
31. Association de hockey mineur des villages – Demande d’aide financière ;
32. Fête des semences – Demande de don ;
33. Centre communautaire – Rénovation – Demande de soumissions ;

-
34. Affaires diverses ;
 35. Documents déposés ;
 36. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
 37. Période de questions ;
 38. Levée de l’assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 10 décembre 2018, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2019-01-002

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 10 décembre 2018 et d’en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la première *séance extraordinaire* du 20 décembre 2018, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2019-01-003

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la première *séance extraordinaire* du 20 décembre 2018 et d’en autoriser la signature.

**05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SECONDE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la seconde *séance extraordinaire* du 20 décembre 2018, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2019-01-004

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la seconde *séance extraordinaire* du 20 décembre 2018 et d'en autoriser la signature.

**06. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA TROISIÈME
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la troisième *séance extraordinaire* du 20 décembre 2018, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2019-01-005

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la troisième *séance extraordinaire* du 20 décembre 2018 et d'en autoriser la signature.

07. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 11 janvier 2019 ;

2019-01-006

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2019.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	6926	Ferme Le Petit Lard inc. - 1/5 versement déneigement des stationnements et rues de Pierreville	7 036,48 \$
2	6927	Gamelin Gaston - 1/5 versement déneigement des rues du secteur Notre-Dame	14 418,30 \$
3	6928	Petite Caisse - Réunion des élus, entretien HV, loisirs soccer, fournitures de bureau	176,86 \$
4	6929	Préfontaine inc. - Tissu et confection des rideaux de scène, décorateur, céramique pour Centre comm.	18 774,44 \$
5	6930	Agritex Yamaska - Achat de tracteur John Deere et accessoires	65 682,92 \$
6	6931	La Maison des Jeunes Du Bas St-François - Contribution pour arrivée du père Noël	500,00 \$
7	6932	Les Entreprises d'Électricité D.A. - 126 Luminaires au Del 54 watts - R-2018-12-429	57 748,93 \$
8	6933	Infotech - Banque de 28 heures	2 253,51 \$
9	6934	Groupe Ultima inc. - Renouvellement (Annulé)	- \$
10	6935	Alide Bergeron - Décompte #2 rang Ste-anne	661 663,40 \$
Sous-total des factures déjà payées			828 254,84 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements de décembre 2018	7,00 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire septembre, octobre, novembre, décembre 2018	240,00 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire septembre, octobre, novembre, décembre 2018	185,62 \$
4		Éric Traversy - Cellulaire novembre, décembre 2018	82,66 \$
5		François-Roy - Déplacements pour Pierrepont à Sorel	32,50 \$
Sous-total des factures déjà payées			547,78 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Novembre 2018	1 302,89 \$
2		Hydro-Québec - Octobre à décembre 2018	5 447,16 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise DAS provinciale décembre 2018	5 022,09 \$
4		Receveur général du Canada - Remise DAS fédérale décembre 2018	2 124,32 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite décembre 2018	2 558,26 \$
6		Sogetel - Service Internet décembre 2018	18,34 \$
7		Telus - Cellulaire maire novembre et décembre 2018	82,16 \$
8		Telus - Cellulaire dg novembre et décembre 2018	58,02 \$
9		Visa Desjardins - Hébergement Web, couvre siège, I Tunes, batteries, verres	314,38 \$
10		Gestion Écono Plus Inc. - Frais mensuel sur contrat GPS sur camion GMC novembre et décembre	80,48 \$
Sous-total des factures déjà payées			17 008,10 \$

Fournisseurs (dépenses 2018)

			- \$
1	6936	Boisvert Lyne - Achats: clés USB, Assurance Vigilis, immatriculation tracteur Mahindra, dist. d'eau	1 438,22 \$
2	6936	Boisvert Lyne - Déplacements: Budget 2019 (2x), Moreau (3x), Nicolet (2x), contrat pelouse, Préfontaine	593,00 \$
3		Suite: Immatriculation tracteur, inondation, Drummond Infoplus (2x)	- \$
4	6937	Buropro - Photocopies décembre 2018	325,43 \$
5	6938	Descheneaux Éric - Déplacements: Donald Martel (2x), Tourisme Nicolet-Yamaska	107,00 \$
6	6939	Dépanneur Pierreville - Essence camions décembre 2018	289,75 \$
7	6940	Ultramar - Diesel tracteurs décembre 2018	167,66 \$
8	6941	Éditons Yvon Blais - Accès à l'information: Loi annotée MAJ #43-44	359,20 \$
9	6942	Élévabec inc. - Réparation de la porte du monte charge au centre communautaire	770,24 \$
10	6943	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation (4x) décembre 2018	16,00 \$
11	6944	Groupe Ultima - Assuranc tracteur John Deere	44,00 \$
12	6945	L'annonceur - Avis public règlement 179-2018, vœux des fêtes	551,88 \$
13	6946	Les compteurs Lecompte Ltée. - Vérification de précision sur compteur #13129989	83,07 \$
14	6947	Les entreprises Normand Verville enr. - Lumières d'urgence et bouton d'allumage	724,86 \$
15	6948	Lettrage Griffon - Drapeaux municipaux (6x)	979,59 \$
16	6949	Martech - Lumière d'urgence pour voirie (2x)	76,46 \$
17	6950	Mégaburo - Fournitures de bureau (encre, efface, chemises, boîtes, roulettes)	232,98 \$
18	6951	MRC Nicolet-Yamaska - Déplacement inspection et prévention, courrier	153,80 \$
19	6952	Patrick Morin - Fournitures diverses (pelles, grattoir, minuterie, lumières Noël, multi-prise, piles, rallonges	395,80 \$
20	6953	Suite: Bas de porte, vis, ressort, clés, étiquettes, lubrifiant, ruban électrique)	- \$
21	6954	Groupe 132 inc. - Location chargeur pour nettoyage aux étangs	179,65 \$
22	6955	Sanixel - Fondant à glace (10 x 20kg)	202,59 \$
23	6956	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - Réseau biblio Centre-du-Québec	1 509,71 \$
24	6957	Réseau Biblio CQLM - Péllicule plastique, papier imprimante en rouleau	57,49 \$
25	6958	Métro Rouillard - Liqueur, bouteille d'eau 18L	25,37 \$
26	6959	Therrien Couture avocats- Services professionnels dossiers: Tracteur, glissement terrain, Hôtel Traversy	7 548,31 \$
27	6960	Infotech - Transport de compte de taxes, déplacements	345,77 \$
28	6961	Nadeau Martine - Subvention natation (Raphaëlle Bélisle)	40,00 \$
29	6962	Nadeau Martine - Subvention natation (Maëlle Bélisle)	81,25 \$
30	6963	Nadeau Martine - Subvention natation (Émerick Bélisle)	76,25 \$
31	6964	ADN Communication - Mise en place des alertes municipales, 6 courriels, 10 appels, 25 sms sortant,	676,97 \$
32	6965	Fer Ornamental Mauricien inc. - Structure pour cloches	5 403,83 \$
Sous-total des factures à payer			23 456,13 \$

Fournisseurs (dépenses 2019)

			-	\$
1	6966	Croix Rouge - Entente 2018-2019	339,68	\$
2	6967	Ferme Le Petit Lard inc. - 2/5 versement déneigement des stationnements et rues de Pierreville	7 036,48	\$
3	6968	Gamelin Gaston - 2/5 versement déneigement des rues du secteur Notre-Dame	14 418,30	\$
4	6969	Groupe Ultima inc. - Renouvellement d'assurance 2019 et avenant	30 797,00	\$
5	6970	PG Solutions inc.- Renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications 2019	1 253,23	\$
6	6971	Publilux inc. - Inscription annuelle du site Web, LienMunicipal.com	57,43	\$
7	6972	Régie des déchets du Bas Saint-François - 1/12 versement quote-part 2019	17 457,15	\$
8	6973	Infotech - Contrat de soutien et logiciel Sygem 2019	8 039,05	\$
9	6974	Association des directeurs municipaux du Québec - Renouvellement annuel 2019 + assurance	880,33	\$
Sous-total des factures à payer			80 278,65	\$

Total des factures du mois	949 545,50	\$
-----------------------------------	-------------------	-----------

08. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 34 et se termine à 19 h 36.

LÉGISLATION

09. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 182-2018, relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, T-11.001)* la Municipalité doit procéder à l'adoption d'un règlement concernant la rémunération de ses élus ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement no. 168-2018, afin de modifier le taux d'indexation pour chaque exercice financier, ainsi que la rémunération annuelle fixée pour le maire et les conseillers ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 et une présentation du projet de règlement a également été faite ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 5 décembre 2018 par la directrice générale et secrétaire-trésorière résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 21^e jour après la publication de cet avis public qui mentionne également les sommes annuelles que le projet de règlement prévoit pour le maire et les conseillers ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-01-007

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 182-2018, relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville.

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 177-2018, relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville doit adopter un règlement d'imposition des taxes uniformisant les taux applicables sur son territoire, à l'exception de certaines taxes spéciales qui continuent d'être à la charge, en tout ou en partie, des anciens territoires ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement pour l'imposition des taxes 2019 qui aura comme objet d'atteindre ce résultat, tout en respectant les conditions spéciales prévues au Décret de regroupement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018 et qu'une présentation du premier projet de règlement a également été faite ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-01-008

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 177-2018, relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2019 ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

11. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 178-2018, décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE les frais prévus au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (Chapitre A-21. R.3) de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Chapitre A-2.1, a. 11, 85 et 155) ont été indexés et mis à jour le 1^{er} avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité* permet de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 20 décembre 2018 et qu'une présentation du premier projet de règlement a également été faite ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-01-009

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 178-2018, décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2019 ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

12. CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS – Mandat de gestionnaire de compte

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater, par le biais d'une résolution, une personne gestionnaire du compte de carte de crédit ;

2019-01-010

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de confirmer que la gestionnaire de compte pour la carte de crédit Visa Desjardins est madame Lyne Boisvert, directrice générale de la Municipalité de Pierreville.

13. ASSURANCE MUNICIPALE – Renouvellement de la police d'assurance

CONSIDÉRANT la réception des documents relatifs au renouvellement de nos assurances pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019 de la part du Groupe Ultima Inc. ;

2019-01-011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler la police d'assurance de la Municipalité de Pierreville pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019 pour la somme de 30 554 \$;

QUE s'ajoute au montant ci-haut, une somme de 273 \$ pour les assurances bénévoles.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Assurance – Gestion financière » 02 130 00 421, « Assurance – ADM » 02 190 00 421, « Assurance – Sécurité civile » 02 230 00 421, « Assurance – Voirie » 02 320 00 421, « Assurance – Garage municipal » 02 321 00 421, « Assurance – Camions municipaux » 02 322 00 421, « Assurance – Tracteurs » 02 324 00 421, « Assurance – Enlèvement de la neige » 02 330 00 421, « Assurance – Éclairage des rues » 02 340 00 421, « Assurance – Réseau d'aqueduc » 02 413 00 421, « Assurance – TEU Usine ND » 02 414 00 421, « Assurance – TEU Usine Pville » 02 414 10 421, « ASSURANCE – Réseau égout ND » 02 415 00 421, « Assurance – Réseau Égout Pville » 02 415 10 421, « Assurance – Aménagement – Urbanisme et zonage » 02 610 00 421, « Assurance – Centre communautaire » 02 701 20 421, « Assurance – Chalet des Loisirs ND » 02 701 22 421, « Assurance – Patinoires » 02 701 30 421, « Assurance – Quais, plage » 02 701 40 421, « Assurance – Parcs et terrains de jeux » 02 701 50 421, « Assurance – Comité des Loisirs » 02 701 92 421, « Assurance – Bibliothèque » 02 702 30 421.*

14. ASSURANCE MUNICIPALE – Tracteur du service de la voirie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur pour son service de la voirie ;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau tracteur doit être ajouté aux assurances de la municipalité ;

2019-01-012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'ajout et le paiement du nouveau tracteur John Deere aux assurances de la Municipalité de Pierreville ;

QUE, pour la période du 23 novembre 2018 au 31 décembre 2018, une somme de 44 \$ sera payée ;

QUE, pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019, une somme de 417 \$ sera payée.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Assurance – Tracteurs » 02 324 00 421*

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

15. SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – Adoption du rapport d’activité annuel de 2018

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste de la MRC de Nicolet-Yamaska, monsieur Martin Houle, demande à la Municipalité de Pierreville de remplir le formulaire du rapport d’activité annuel de 2018 pour le schéma de couverture de risques incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste demande que le rapport d’activités soit adopté par une résolution du conseil de la Municipalité de Pierreville ;

2019-01-013

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’accepter et de déposer le rapport d’activité 2018 sur le schéma de couverture de risques incendie à la MRC de Nicolet-Yamaska.

SÉCURITÉ CIVILE

16. PLAN DE MESURE D’URGENCE – Journée sur les communications – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE la *résolution no. 2018-12-420* mandatait madame Manon Ricard comme responsable de la préparation aux sinistres, dans le cadre de la refonte du plan de mesure d’urgence de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la *résolution no. 2018-10-359* autorisait une demande d’aide financière à l’Agence municipale 911 du Québec dans le cadre du volet 1 du programme d’aide financière afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE l’Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) offre une journée sur les communications permettant de cerner l’ensemble des enjeux de communications associés à une crise majeure d’être sensibilisés aux bonnes pratiques et ainsi mieux anticiper les besoins en matière de préparation pour la communication en situation de mesure d’urgence ;

2019-01-014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser madame Manon Ricard, adjointe aux communications, à participer à la journée sur les communications, le 28 février 2019, offerte par l’ADGMQ, au coût de 370 \$ (taxes en sus), afin de lui permettre d’acquérir les outils nécessaires pour la refonte du plan de mesure d’urgence de la Municipalité de Pierreville ;

QUE les frais de déplacement seront remboursés à madame Ricard ;

QUE les dépenses engendrées par cette journée seront payées par la subvention du volet 1 du programme d’aide financière afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres accordée à la Municipalité de Pierreville.

VOIRIE MUNICIPALE

17. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – Responsabilité de notre municipalité lors des travaux de réparation ou d’entretien durant l’année 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville effectuera des travaux de réparation ou d’entretien en 2019 ;

2019-01-015

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville se porte garante pour tous les travaux d’entretien et de réparation qu’elle effectuera à l’intérieur de l’emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec durant l’année 2019 ;

QUE l’inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier soit nommé à titre de responsable.

18. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS – Autorisation de paiement – Épandeuse à sel

CONSIDÉRANT QUE la *résolution no. 2018-11-389* mandate le service de la voirie de la Municipalité de Pierreville afin de procéder au déneigement des trottoirs appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour le déneigement des trottoirs, la Municipalité a procédé à l’achat d’une épandeuse à sel de 500 L, afin que les trottoirs soient sécuritaires ;

2019-01-016

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de facture d’une somme de ± 680 \$ (taxes en sus) au CENTRE AGRICOLE DE NICOLET YAMASKA, pour l’achat d’une épandeuse à sel pour les trottoirs de la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Location – machinerie Mahindra » 02 332 00 516

19. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS – Autorisation de paiement – Location de tracteur

CONSIDÉRANT QUE la *résolution no. 2018-11-389* mandate le service de la voirie de la Municipalité de Pierreville afin de procéder au déneigement des trottoirs appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour le déneigement des trottoirs, la Municipalité a procédé à la location d’un tracteur de marque Mahindra au Centre agricole de Nicolet-Yamaska ;

2019-01-017

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de facture d’une somme de ± 7 000 \$ (taxes en sus) au

CENTRE AGRICOLE DE NICOLET YAMASKA, pour la location du tracteur Mahindra.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Location – machinerie Mahindra » 02 332 00 516*

20. PARC INDUSTRIEL – Creusage d’un fossé au 9, rue Industrielle

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Allard, de l’entreprise Sylvain Allard Béton et fissures inc., a acheté le terrain situé au 9, rue Industrielle en juin 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’achat dudit terrain, une entente a été signée indiquant que le terrain sera délimité par un fossé ;

CONSIDÉRANT QUE ledit fossé n’a toujours pas été creusé ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-01-018

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de mandater l’entreprise SYLVAIN ALLARD BÉTON ET FISSURES INC. afin de procéder au creusage du fossé au 9, rue Industrielle au montant de ± 720 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Pont, ponceaux, fossés » 02 320 01 521*

21. EXERCICE DU DROIT DE VETO DU MAIRE – Concernant la résolution no. 2018-12-423, tonte de gazon – Prise en considération des soumissions reçues et attribution de contrat

CONSIDÉRANT QU’en date du 10 décembre 2018, le conseil municipal a adopté la résolution n° 2018-12-423 intitulée : TONTE DE GAZON – Prise en considération des soumissions reçues et attribution de contrat ;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de cette adoption, monsieur le maire, Éric Descheneaux, a apposé son droit de veto à l’égard de ladite résolution en date du 30 décembre 2018, refusant ainsi d’approuver l’adoption de ladite résolution, le tout tel que le permet l’article 142 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 142 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit soumettre de nouveau ladite résolution au conseil suivant pour considération ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de résolution n°2018-12-423 ainsi que les documents soumis lors de la prise de décision initiale ont été acheminés aux élus dans les délais prescrits selon l’article 148 du Code municipal, d’où dispense de lecture ;

PAR CONSÉQUENT, VU L’APPOSITION DU DROIT DE VETO PRÉVU À L’ARTICLE 142 DU CODE MUNICIPAL, LE CONSEIL EST INVITÉ À CONSIDÉRER DE NOUVEAU LA RÉSOLUTION 2018-12-423 TONTE DE GAZON – Prise en considération des soumissions reçues et attribution de contrat ;

2019-01-019

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents,

D'ABROGER la résolution n° 2018-12-423 telle qu'adoptée en raison de l'apposition du droit de veto du maire ;

DE REFUSER D'ADOPTER la résolution pour l'octroi de contrat pour la tonte de pelouse pour la saison 2019, et ainsi d'annuler l'appel d'offres.

22. TONTE DE GAZON – Demande de soumissions par invitation

CONSIDÉRANT QUE la *résolution no. 2019-01-019* annule le processus d'appel d'offres pour la tonte des gazons pour les terrains appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont décidé d'ajouter à l'appel d'offres le terrain situé au coin des rues Martel et Letendre ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit recommencer le processus d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires auront jusqu'au 11 février 2019 à 11 h pour déposer leurs soumissions scellées portant la mention « *Tonte de pelouse 2019-02* », au bureau municipal situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-01-020

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater madame Lyne Boisvert, directrice générale, afin qu'elle prépare le devis d'appel d'offres pour l'entretien des gazons des terrains appartenant à la Municipalité de Pierreville ;

QUE les documents d'appel d'offres devront être transmis à un minimum de deux (2) entrepreneurs, pour une entente d'un ou de trois (3) ans ;

QUE la prise en considération des soumissions reçues aura lieu lors de la séance ordinaire du 11 février 2019 à 19 h 30 ;

QUE la Municipalité de Pierreville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

HYGIÈNE DU MILIEU

23. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Approbation du budget 2019

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMR) a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-01-021

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2019 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour la somme de 2 394 442,17 \$, tel que présentées et adoptées lors de la séance de ladite Régie du

17 décembre 2018, représentant une quote-part de 209 485,78 \$ pour la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Q-p — R.G.M.R. Bas St-F Mat. résiduelles » 02 451 10 951, « Q-p mat. Résiduelles – élimination » 02 451 20 951, « Q-p RGMR Bas St-François Mat. Recyclables » 02 452 10 951, « Q-p Mat. Recyclable tri & Condition » 02 452 20 951, « Q-p RGMR Bas-St-François mat. Organiques » 02 452 35 951 « Q-p Mat. Org. Traitement » 02 452 40 951

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

24. COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ SHOONER/JAUVIN – Paiement de cotisation

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2017-07-155* engage la Municipalité pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, à contribuer au financement des opérations de la COOP selon le montant établi à la grille présentée en début d'année ;

CONSIDÉRANT QUE la Coop de solidarité de santé Shooner/Jauvin demeure importante dans la municipalité, car elle permet aux citoyens, citoyennes, de recevoir des services de santé de qualité ;

2019-01-022
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la cotisation prévue à la Coopérative de solidarité de santé Shooner/Jauvin pour l'année 2019 au coût de 19 538,71 \$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « COOP – Clinique médicale » 02 590 00 970

25. COOPÉRATIVE DE SANTÉ ET SOLIDARITÉ SHOONER/JAUVIN – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-02-053* octroie à la Coop de santé et solidarité Shooner/Jauvin une aide financière de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 25 000 \$ a déjà été donné en 2018, la Municipalité doit compléter le paiement de l'aide financière octroyée en 2019 ;

2019-01-023
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le deuxième paiement de 25 000 \$ à la Coopérative de santé et solidarité Shooner/Jauvin afin de compléter le paiement de l'aide financière demandée pour la rénovation et la mise à niveau des équipements médicaux de la Coop.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « COOP – Clinique médicale » 02 590 00 970

26. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PIERREVILLE – Approbation du budget 2019

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Pierreville a déposé, en date du 8 janvier 2019, ses prévisions budgétaires pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

2019-01-024

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2019 de l'Office municipal d'habitation au montant de 171 062 \$, représentant une quote-part de 10 % pour notre municipalité, soit un montant de 17 106 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

27. DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – Dossier de madame Yvette Dubé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville appuie la demande de madame Yvette Dubé relativement au désir de se prévaloir de l'article 62 de la loi puisqu'elle désire demander à la Commission de protection du territoire agricole une autorisation afin de lotir une partie des lots 5 745 128 et 5 744 931, du nouveau cadastre, à des utilisations à des fins autres que l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE madame Dubé désirait effectuer des rénovations à sa résidence située sur les lots mentionnés ci-haut, mais que celle-ci se trouve dans une zone à risque élevé de glissement de terrain, la rénovation n'est donc pas possible ;

CONSIDÉRANT QUE madame Dubé désire offrir à son petit-fils, monsieur Jean-Christophe Gagnon, une partie des lots 5 745 128 et 5 744 931, pour une superficie totalisant 0,6819 hectares, afin d'y construire une maison de type bi-génération en bordure de la route ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-01-025

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser les lots 5 745 128 et 5 744 931, pour une superficie de 0,6819 hectares, à être utilisés à des fins autre qu'agricole et ceci en vue de permettre à madame Yvette Dubé, la construction d'une maison de type bi-génération.

LOISIRS ET CULTURE

28. FADOQ – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la FADOQ, Club de Pierreville ;

CONSIDÉRANT la présentation de leur vision stratégique des objectifs et des moyens envisagés pour la réalisation de leur plan d'action pour atteindre la strate de gens de 50 ans et plus de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE 53 % de la population de la Municipalité est âgée de 50 ans et plus ;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise de la FADOQ est une valeur ajoutée à notre municipalité ;

2019-01-026

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir une aide financière de 5 000 \$ à la FADOQ, Club de Pierreville, pour l'année 2019.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Âge d'or FADOQ. » 02 701 93 990

29. BOUGIE BUS – Approbation des prévisions budgétaires 2019

CONSIDÉRANT la réception des prévisions budgétaires 2019 de l'organisme Bougie bus, de même que le tableau présentant le partage des contributions financières des municipalités participantes ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-01-027

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2019 de Bougie bus inc. au montant de 380 940 \$, représentant une contribution de la municipalité de 7 214 \$, constituant un coût par personne de 3,42 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part Bougie bus » 02 370 00 951

30. CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL – Nomination des gagnants et remise de prix

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs de Pierreville a organisé, pour les fêtes 2018, un concours de décorations de Noël dans la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les gagnants ont été désignés le 9 janvier dernier lors d'un tirage au sort fait par monsieur le maire, Éric Descheneaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remettre les prix aux gagnants ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-01-028

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Marie-Pier Guévin-Michaud et monsieur Jimmy Descôteaux à remettre les prix aux gagnants :

<i>Madame Denise Smith:</i>	<i>100 \$</i>
<i>Madame Danielle Gamelin (rue Gill):</i>	<i>100 \$</i>
<i>Madame Nathalie Cartier:</i>	<i>100 \$</i>
<i>Prix du commerçant : Madame Johanne Bégin :</i>	<i>100 \$</i>

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité des Loisirs » 02 701 92 990

31. ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DES VILLAGES – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande de commandite faite par l'Association de hockey mineur des Villages (AHMV), dans le cadre de l'activité *Le rendez-vous des champions* qui se tiendra les 23 et 24 mars 2019 au centre récréatif de Saint-David ;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution servira à récompenser les jeunes sportifs et sportives de nos municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE cette saison, il y a onze (11) joueurs de l'association qui proviennent de notre municipalité ;

2019-01-029

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un déboursé de 100 \$ à titre de contribution financière à l'Association de hockey mineur des Villages ;

QUE madame Marie-Pier Guévin-Michaud et monsieur Jimmy Descôteaux agiront à titre de représentants de la Municipalité pour la remise des médailles ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Diverses organismes » 02 701 90 990

32. FÊTE DES SEMENCES – Demande de don

CONSIDÉRANT la demande de don du comité organisateur de la troisième édition de la Fête des semences de Nicolet qui aura lieu le 2 février prochain ;

CONSIDÉRANT QUE cette fête annuelle hivernale sert à promouvoir le caractère vital de la biodiversité en plus de créer un lieu d'échange et d'éducation ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs semenciers, producteurs, entreprises et professionnels feront partie de cette fête ;

2019-01-030

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité participe financièrement au montant de 100 \$;

QUE ce don servira à la promotion et à la visibilité de la municipalité sur les panneaux publicitaires.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Diverses organismes » 02 701 90 990

33. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Rénovation – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-12-443* annulait le processus d'appel d'offres pour le projet de rénovation du centre communautaire de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire les travaux, la municipalité doit retourner en appel d'offres afin de trouver des entrepreneurs qualifiés en plomberie, en électricité, en installation de céramique, ainsi qu'un entrepreneur général afin de coordonner tous les travaux ;

2019-01-031

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la directrice générale, madame Lyne Boisvert, afin de préparer les

documents d'appel d'offres pour procéder à l'embauche d'un plombier, d'un électricien, poseur de céramique, et d'un entrepreneur général.

34. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

35. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** – Lettre concernant une subvention du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ;
2. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2018 – Rapport mensuel de gestion du compost du mois de novembre 2018 ;

36. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

37. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 10 et se termine à 20 h 10

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

- Nicole Capistran :* Est-ce que la Mun. va toujours être une vache à lait pour la COOP ?
Le 25 000 \$ devrait être investit dans les parcs
Est-ce possible de baisser la butte de neige au coin des rues Trahan et Georges ?
- Ginette Boisvert :* Merci au conseil pour le 5 000 \$ de la FADOQ
Question concernant l'appel d'offres des gazons
- Pierre-Yvan Thibault :* Est-ce que les états financiers de la FADOQ a été demandés ?
Sur les trottoirs de la rue Maurault, il y a une butte de neige devant chez Yvan Gill
- Sylvain Jutras :* Défibrillateur

38. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-01-032

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 18.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière